

Le déficit français et l'Europe : ITW Jacques Bichot pour Atlantico / 5/9/18

www.atlantico.fr/decryptage/surveillance-deficits-francais-commission-europeenne-est-bien-partie-pour-compliquer-annee-politique-emmanuel-macron-3497163.html

1-Alors que la France avait "fêté" sa sortie de procédure pour déficit excessif il n'y a que quelques mois, la Commission européenne ne serait pas très optimiste sur la capacité de l'exécutif à réduire le déficit structurel du pays, conformément aux règles du Pacte de stabilité. Comment expliquer ce qui ressemble à des informations contradictoires ? Faut-il considérer que la sortie de procédure pour déficits excessifs n'était que cosmétique ?

La Commission européenne applique des principes simplistes : si le déficit public dépasse un certain pourcentage du PIB pendant un certain temps, vous êtes mauvais, s'il est inférieur à ce pourcentage, vous êtes dans les clous. Il serait autrement réaliste de prendre aussi en considération des critères qualitatifs.

Faisons une comparaison avec les entreprises. Selon les raisons de leur endettement, les analystes financiers s'inquiètent ou les félicitent. Ils s'inquiètent quand une société a recours aux banques ou au marché obligataire parce qu'elle est déficitaire, qu'elle n'arrive pas à vendre correctement ce qu'elle produit, et qu'il faut payer aux fournisseurs et aux salariés plus que ce qu'elle obtient de ses clients. Et encore faudrait-il nuancer : si elle est en phase de démarrage, si bien qu'il lui faut payer des investissements importants qui ne se traduiront que plus tard par des ventes accrues et des bénéfices corrects, son besoin de financement peut être parfaitement normal.

En revanche, si cette entreprise a le matériel requis, le personnel voulu, mais pas assez de clients pour payer ses employés et ses banquiers, dans ce cas il y a lieu de s'inquiéter, et de mettre au point un plan de redressement, voire d'engager une procédure de liquidation. Car cela veut dire qu'elle ne produit pas ce dont ses clients potentiels ont besoin ou envie, ou qu'elle ne sait pas le produire à un prix compétitif, ou qu'elle est très mauvaise sur le plan marketing.

Pour les finances publiques, *mutatis mutandis* il faudrait voir les choses de la même manière. Toutes sortes de critères doivent être pris en considération : par exemple, le déficit public sert-il à réaliser des investissements publics intelligents qui se traduiront dans quelques années par une croissance plus rapide et des rentrées fiscales ou sociales plus abondantes ? Ou encore, le pays est-il en croissance démographique importante, ce qui justifie de fortes dépenses pour investir dans la jeunesse qui, dans quelques années, deviendra une force de production capable de générer des recettes fiscales et des excédents de la balance des paiements ?

La France a un atout par rapport à la majorité des autres membres de l'Union européenne : sa démographie, bien que mauvaise, est moins catastrophique que celle de l'Allemagne ou de l'Italie. Ce facteur devrait être pris en compte : il justifie une petite différence entre les finances publiques de ces deux pays. De

même, bien que nos forces armées soient loin de recevoir le matériel dont elles auraient besoin, leur situation est moins catastrophique que celle de leurs homologues allemandes : là aussi, cela devrait être pris en compte. En revanche, notre administration pléthorique par rapport à sa production de services, pas seulement au niveau de l'Etat, mais également des collectivités territoriales et des hôpitaux, est un facteur qui justifie que Bruxelles nous tape sur les doigts.

La notion même de déficit excessif utilisée par l'Union européenne est donc trop simpliste, trop bureaucratique, pas assez intelligente. Cela ne veut hélas pas dire que Bruxelles a eu tort de s'inquiéter, cela peut même vouloir dire que l'UE ne devrait pas effectuer cette « sortie de procédure », la gestion du pays n'étant pas tellement améliorée depuis un an. Cela veut simplement dire que nous avons besoin, au niveau européen, de règles mieux étudiées, appliquées par des experts plus compétents. Dans l'état actuel des choses, c'est un peu, pour l'auscultation des finances publiques, comme ni nous n'avions pour les diagnostics médicaux que les connaissances médicales du XIXème siècle.

2-Quels seraient les efforts à réaliser du côté de Paris pour en revenir à une situation conforme au Pacte de stabilité, et permettre ainsi au pays de figurer parmi les "bons élèves européens" ?

Je ne suis pas certains que nos dirigeants doivent avoir comme but principal d'être de « bons élèves européens » : être bien noté par un professeur ignare ne signifie pas que l'on soit intelligent et compétent ! En revanche, ils ont à faire des efforts considérables pour mieux gouverner le pays, pour rendre l'appareil administratif plus productif et orienter sa production dans un sens meilleur.

Prenons quelques exemples. L'abandon des portiques destinés à faire payer aux poids lourds une partie de l'entretien des routes qu'ils usent en les empruntant, puis celui de l'aéroport Notre Dame des Landes, constituent des signes de mauvaise gouvernance qui aboutit à jeter par les fenêtres l'argent du contribuable et à augmenter le déficit et l'endettement de l'Etat : la façon de gouverner qui conduit à de tels gaspillages devrait être soigneusement analysée de façon à ce que nous ne fassions pas les mêmes erreurs à répétition. Le fonctionnement de la sécurité sociale devrait de même être étudié de façon beaucoup moins « académique », pour déterminer comment il serait possible de faire mieux à moindre coût.

Dans ce domaine, la fusion des trois douzaines de régimes de retraites par répartition, qui devrait réduire de moitié les frais de fonctionnement, et donc économiser chaque année (à terme) deux à trois milliards d'euros, est une excellente chose. Mais quel dommage de constater que la réforme va se faire – si elle se fait – sans porter remède au vice de conception fondamental qui affecte la répartition actuelle. Nous allons continuer à faire juridiquement comme si les cotisations vieillesse préparaient les pensions futures, alors qu'elles financent selon la formule « pay-as-you-go » les pensions actuellement échues. Et le maintien de ce fossé entre la réalité économique et le droit (transformé en fiction juridique) est un obstacle considérable au redressement du pays et de ses finances publiques, comme d'ailleurs la mauvaise conception d'ensemble de notre sécurité sociale. Songeons par exemple au doublon dispendieux (3 milliards environ gaspillés chaque année) que constitue le recours à deux assurances maladie déconnectées, celle de la sécu et une complémentaire.

Pour redresser nos finances, nous avons donc besoin de rigueur dans la gestion, mais aussi d'améliorations très conséquentes de la compétence économique de nos dirigeants, qui surfent actuellement beaucoup trop sur des idées « politiquement correctes » mais dépourvues de tout réalisme économique.

3- Si l'échéance des prochaines élections européennes pourrait avoir pour effet de repousser les critiques du côté de Bruxelles, pour ne pas compliquer les enjeux électoraux, quels sont, cependant, les risques pris par l'exécutif en la matière ?

Le pire serait que nos dirigeants agissent comme ces gamins qui, si leur professeur est appelé pour une urgence à quitter la salle de classe quelques minutes, en profitent pour chahuter. De même que les élèves doivent comprendre, en mûrissant, mais sans attendre d'avoir 25 ans, que leur travail scolaire n'est pas une corvée imposée par de méchants adultes, mais ce qui va leur donner la possibilité de mener une vie passionnante et utile, de même les gouvernants de chaque pays doivent-ils travailler au redressement des finances publiques non pas tant pour échapper aux foudres de Bruxelles que par amour de leur propre pays.

La France est mal gérée, comme d'ailleurs la plupart des pays, mais son cas est quand même infiniment moins grave que, par exemple celui de la Grèce, ou, *horresco referens*, celui du malheureux Vénézuéla. Donc, pas de panique, mais une action réfléchie, visant une efficacité à moyen et long terme, car les réformes les plus utiles mettent souvent un peu de temps à porter leurs fruits.

Pour cela, il est nécessaire de déconnecter autant que faire se peut les décisions relatives au long terme des préoccupations électorales à court terme. Le septennat présidentiel était une bonne institution ; peut-être devrions-nous y revenir, et limiter autant que faire se peut les échéances électorales, par exemple en regroupant certaines élections.

Il faudrait aussi réfléchir aux moyens qui permettraient de faire de ces échéances autre chose que des combats de coqs. La mise en place de budgets rendant possible la préparation de programmes électoraux sérieux pourrait être l'un de ces moyens : tant d'hommes politiques arrivent aux différents postes du pouvoir sans avoir ni formation adéquate, ni réflexion approfondie sur ce qu'il faut faire. Rappelons-nous le vieux dicton : « on prend n'importe qui pour faire n'importe quoi et il s'en tire ... n'importe comment ». C'est cela qu'il faut changer pour que la France aille mieux, et si nous le faisons l'amélioration de notre gouvernance sera telle que nous n'aurons plus à avoir peur de l'épée de Damoclès qu'est le Pacte de stabilité.